L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau—rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 10 JANVIER, 1885. 58eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi addressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Cour en laquelle la Cour du District de la dite paroisse est tenue, l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales des ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, 10ème jour de janvier, 1885, et continuant chaque jour successif jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, tous les immeubles sur lesquelles les taxes sont dûes à l'Etat de la Louisiane et ses subdivisions, pour enforcer la collection des taxes dans les année 1882 et 1883, ensemble avec les intérets ci-dessus, du 31ème jour de décembre de l'année dans laquelle les taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais.

Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun pour l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes en vente comme suit :

____, Mme M. L.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Deuxième et Belfast, désigné comme l'îlet No. __; le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

____, Mme W. Y.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Quatorzième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 5 et 6 de l'îlet No. __; le dit lot No. 5 mesure 61 pieds de face à la rue ____ sur une profondeur de 132 pieds; le dit lot No. 6 mesure 61 pieds de face à la rue ____ sur une profondeur de 132 pieds.

____, SEBASTIEN—
Taxe de 1882, montant à 34c
Taxe de 1883, montant à 34c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, ____, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'îlet No. 309, les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 117 pieds.

____, P. ET J. COURET—
Taxe de 1882, montant à 48c
Taxe de 1883, montant à 48c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Monroe, Dixième et Nelson, désignés comme lots Nos. 1 à 8 inclusivement, de l'îlet No. __; les dits lots Nos. 1 à 8 mesurent chaque __ pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 8 forme l'encoignure des rues Dixième et Monroe.

____, JOS.—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 26; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 143 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues ____ et Millaudon.

____, SUC. Mme C. H.—
Taxe de 1883, montant à $9 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, ____, Commerciale et Perle, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, inclusivement, de l'îlet No. 67; les dits lots Nos. 1 à 9, inclusivement, mesurent 270 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 167 pieds; le lot No. 10 mesure __ pieds face à la rue Hillary sur une profondeur de 167 pieds; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Commerciale sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 12 mesure __ pieds de face à la rue Perle; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hillary et Perle, le lot No. 10 forme l'encoignure des rues Hillary et Commerciale.

____, SUMNER—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, ____, Troisième et Zimple, désigné comme lot No. 23 de l'îlet Nos. 117; le dit lot No. 23 mesure 23 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds.

____ANT, Mme A. D.—
Taxe de 1883, montant à $2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Zimple et Troisième, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 115; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

____AYLOR, H. P.—
Taxe de 1883, montant à 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, ____, Cohn et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 263, le dit lot No. 12 mesure __ pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 150 pieds.

____AYLOR, Mme C.—
Taxe de 1882, montant à $16 40
Sept certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Deuxième, Lowerline et Barthe, désignés comme lots Nos. 1, 2/3, 4, 5, 22 et 23 de l'îlet No. 100; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent __ pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 22 et 23 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de __ pieds, le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Clinton et Deuxième.

____LA, DR. EDWIN—
Taxe de 1882, montant à $9 00
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Dixon et Dix-huitième, désigné comme l'îlet No. 619, le dit îlet No. 619 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

____ANTO, GUISSEPPE—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Huitième ____, désigné comme l'îlet No. 271; le dit îlet No. 271 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

____ANTO, GUISSEPPE—
Taxe de 1883, montant à $2 70
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, ____ et Huitième, désigné comme l'îlet No. 272; le dit îlet No. 272 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

____ H., EPOUSE ET MINEURS—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 149; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Madison et ____.

____, ALEX—
Taxe de 1882, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, ____, Cohn et Septième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 246; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 61 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

THEARD, J. O.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme les lots Nos. 2 à 4 ou 1 à 8 de l'îlet Nos. 306 et 325; les dits lots Nos. 2 à 4 ou 1 à 6 mesurent 180 pieds de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 120 pieds.

ULM, Mme ANTON—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot F de l'îlet No. 5, dit lot F mesure 30 pieds de face sur une profondeur de 60 pieds.

VALENTINE, Mme H. D.—
Taxe de 1882, montant à 54c
Taxe de 1883, montant à 54c
Trois certaines lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Nelson et Dixième, désigné comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 234; les dits lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur de 120 pieds.

VIDAL, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Upperline, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 368.

VOGEL, SUC. WM.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Pritchard et Douzième, désigné comme l'îlet No. 404, le dit îlet No. 404 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

VILLE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et De Armas, désigné comme le lot No. 15 de l'îlet No. 35; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

VAIL, M.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désigné comme lot No. 18 de l'îlet No. 220; dit lot No. 18 mesure 23 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 120 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 480; le dit îlet No. 480 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 60
Taxe de 1883, montant à 2 60
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Holly Grove, Hamilton, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 485 et 515; les dits îlets Nos. 485 et 515 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 486; le dit îlet No. 486 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Marie, Jackson, Quatorzième et Forshey, désignés comme les îlets Nos. 487 et 488; les dits îlets Nos. 487 et 488 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Quinzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 514; le dit îlet No. 514 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jefferson, Cambronne, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 492; le dit îlet No. 492 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Leonidas, Monroe, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 490; le dit îlet No. 490 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Live Oak, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 532 et 562; les dits îlets Nos. 532 et 562 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $4 00
Taxe de 1883, montant à 4 00
Deux certains îlets de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Upperline, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 521 et 563; les dits îlets Nos. 521 et 563 mesurent 650 pieds de face et 475 pieds à l'arrière sur une profondeur de 305 pieds d'un coté et 324 pieds de l'autre coté.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Upperline, Quinzième et Quatorzième, désignés comme les îlets Nos. 520, les dits îlets No. 520 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Live Oak, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 481 et 519, les dits îlets Nos. 481 et 519 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Live Oak, Quatorzième et Quinzième, désignés comme les îlets Nos. 482 et 518, les dits îlets Nos. 482 et 518 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WEYTMAN, S.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 477.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Hamilton, Holly Grove, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 565 et 526.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Live Oak, Quinzième et Seizième, désignés comme les îlets Nos. 523 et 561; les dits îlets Nos. 523 et 561 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 524; le dit îlet No. 524 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $3 40
Taxe de 1883, montant à 3 40
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Mary, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 529; le dit îlet No. 529 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Jackson, Marie, Quinzième et Seizième, désignés comme les lots Nos. 529 et 556, les dits îlets Nos. 528 et 556 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 527, le dit îlet No. 527 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WEYTMAN, S.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 534; le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WEST, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Seizième et Edinburgh, désignés comme les îlets Nos. 547 et 548, les dits îlets Nos. 547 et 548 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 378 pieds.

WEST, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Quinzième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 531, le dit îlet No. 531 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 560; le dit îlet No. 560 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 559; le dit îlet No. 559 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Seizième et Dix-septième, désigné comme l'îlet No. 565, le dit îlet No. 565 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WINSTON, A. S.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Troisième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 9, 10, 11, 12 et 14 de l'îlet No. 455; les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent ensemble 54 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 166 pieds; le dit lot No. 11 mesure 26 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 166 pieds, les dits lots Nos. 12 et 14 mesurent ensemble 54 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure des rues Dublin et Troisième.

WARBECK, ISAAC—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton, les rues Troisième et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'îlet No. 455; le dit lot No. 16 mesure 28 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 166 pieds; les dits lots Nos. 17 et 18 mesurent ensemble 54 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 166 pieds; le dit lot No. 16 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Troisième.

WALKER, ELISA B.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 603; le dit îlet No. 603 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WALKER, ELIZA B.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Livingston, Seizième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 567; le dit îlet No. 567 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELLS, J. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Upperline, "La Berne Supérieure," les rues Seizième et Edinburgh, désigné comme l'îlet No. 564, le dit îlet No. 564 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WELHELMS, SUC. J.—
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 196; les dits lots Nos. 9 et 10 mesure chaque 30 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Jeannette et Léonidas.

WILLOWS, Vve ADAMS—
Taxe de 1883, montant à 18c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Short, Quatorzième et Collapissa, désigné comme lot No. 7 de l'îlet No. 464; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 197 pieds.

WINKLEMAN, MARIE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain îlet triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Dix-huitième, le Nouveau Canal et le Chemin Coquillé sur la ligne du Nord, désigné comme îlet triangulaire No. 644; le dit îlet triangulaire mesure 483 pieds de face sur une profondeur de 327 pieds d'un coté et 315 pieds de l'autre coté.

WALKER, FELIX, ET V. B. POOLE—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Hamilton, Holly Grove, Nelson et Dixième, désignés comme les îlets Nos. 235 et 364, les dits îlets Nos. 235 et 364 mesurent 650 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WEBER, M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 357; le dit lot No. 7 mesure 100 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 300 pieds; le dit lot No. 6 mesure 100 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 300 pieds, le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Nelson et Madison.

WILLIAMS, J. P.—
Taxe de 1882, montant à 18c
Taxe de 1883, montant à 18c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Nelson et Onzième, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 361.

WEYMOUTH, H. C.—
Taxe de 1882, montant à $4 20
Taxe de 1883, montant à 4 20
Quatorze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Septième, désignés comme les lots Nos. 12 à 25 de l'îlet No. 225; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces; les dits lots Nos. 15 à 20 mesurent ensemble 275 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces; les dits lots Nos. 21 et 25 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Green sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Septième et Dublin; le dit lot No. 2 forme l'encoignure des rues Dublin et Green.

WILLIAMS, THOS—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Marie, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 237; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 150 pieds.

WEYMOUTH, H. C.—
Taxe de 1882, montant à $7 80
Taxe de 1883, montant à 7 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la rue Dublin, l'avenue Carrollton et les rues Green et Sixième, désigné comme l'îlet No. 212; le dit îlet No. 212 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

WEINTRAUB, Mme J.—
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Plum et Cinquième, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'îlet No. 170; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds.

WELLS, LOUIS ET PATTI—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 14 de l'îlet No. 36; le dit lot No. 14 mesure 60 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WASHINGTON, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Millaudon, Macarty et DeArmas, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 41; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 120 pieds.

WILLIAMS, Mme C.—
Taxe de 1882, montant à $1 02
Taxe de 1883, montant à 1 02
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Perle et Commercial, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 87; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Perle sur une profondeur de 150 pieds.

WEBB, MARIE—
Taxe de 1882, montant à $2 40
Taxe de 1883, montant à 2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos. 10 et 11 de l'îlet No. 80; les dits lots Nos. 10 et 11 mesurent 56 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 127 pieds.

WILLIAMS, MARIE—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Lowerline, Ann et De Armas, désigné comme lot No. 21 de l'îlet No. 32; le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WREN, WM.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Ann et DeArmas, désigné comme les lot No. 12 de l'îlet No. 33; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur une profondeur de 105 pieds.

WILLIAMS, LEW. No. 1—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Ann et DeArmas, désigné comme lot No. 10 de l'îlet No. 33; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 105 pieds.

WEISS, Mme CHAS.—
Taxe de 1883, montant à $9 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Barthe et Deuxième, désignés comme lots Nos. 8 et 9 de l'îlet No. 86; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 9 mesure 32 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 9 forme l'encoignure des rues Deuxième et Adams.

WILLIAMS, J.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désignés comme lots Nos. 16 et 17 et la moitié du lot No. 15 de l'îlet No. 263; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; la dite moitié du lot No. 15 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

WHITE, J.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'îlet No. 515; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds.

WASHINGTON, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. 246; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 197 pieds.

WOOD, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à $3 00
Taxe de 1883, montant à 3 00
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désignés comme les lots Nos. 14, 15 et 16 de l'îlet No. 21; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 165 pieds; les dits lots Nos. 15 et 16 mesurent 54 pieds et 60 pieds de face à la rue Levée et 100 pieds à l'arrière sur une profondeur de 165 pieds.

WILLIS, SANDY—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots et la moitié d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Jackson, Cohn et Huitième, désignés comme les lots Nos. 13 et 14 et la moitié du lot No. 12 de l'îlet No. 263, les lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, la moitié du lot No. 12 mesure 15 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Jackson et Huitième.

WHITTAKER, W. H.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Lowerline, Zimple et Troisième, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. 120; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 120 pieds, les dits lots Nos. 14 et 15 forment l'encoignure des rues Zimple et Clinton.

WILSON, RICHARD—
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Barthe et Troisième, désigné comme lot No. 8 de l'îlet No. 101, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 130 pieds.

WEAVER, ALBERT—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Adams, Hillary, Zimple et Troisième, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'îlet No. 124; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 63 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur.

WASHINGTON, Vve ELIZA—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Jeannette et Cinquième, désignée comme une portion du lot No. 8 de l'îlet No. 179, la dite portion du lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue Jeannette sur une profondeur de 30 pieds.

YOUNG, SUC. DANIEL—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. 10; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 75 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 90 pieds.

YOUNG, J., ET J. AUGUSTIN—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme lot No. 12 de l'îlet No. 80; le dit lot No. 12 mesure 73 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 127 pieds.

ZENNECK, A.—
Taxe de 1882, montant à $9 00
Taxe de 1883, montant à 9 00
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 150 pieds de face au Chemin de la Métairie sur une largeur de 150 pieds sur l'arrière et le devant de la rue Northline, 1061 pieds 6 pouces sur la ligne du Chemin de Fer de New Orleans, St. Louis et Chicago, 1108 pieds sur la ligne Hauteur Freret.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Neuf certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues Dublin, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 de l'îlet No. 456; les dits lots Nos. 19 à 25 mesurent 189 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 106 pieds; le dit lot No. 26 mesure 28 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 106 pieds; le dit lot No. 27 mesure 27 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 150 pieds.

PRICE, JAMES E.—
Taxe de 1882, montant à 18c
Taxe de 1883, montant à 18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 464; les dits lots Nos. 8, 9 et 10 mesurent 90 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 120 pieds.

PERKINS, Mme M.—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Deux certains îlets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Upperline, Northline, Seizième, Ney, Dix septième et Livingston, désignés comme les îlets Nos. 566 et 602; les dits îlets Nos. 566 et 602 mesurent 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PERKINS, WM. M.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Seizième, Northline et la ligne supérieure de division, désigné comme l'îlet No. 565.

PHILIPS, H. S.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Quatorzième et Forshey, désigné comme l'îlet No. 484, le dit îlet No. 484 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PORTER, Mme R.—
Taxe de 1883, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, Barthe et Troisième, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 102, le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 120 pieds.

PURSELL, D. E.—
Taxe de 1883, montant à $9 10
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Barthe et Troisième, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'îlet No. 103; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Barthe sur une profondeur de 150 pieds.

PATTERSON, JAMES—
Taxe de 1883, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Short, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 21 et 22 de l'îlet No. 222; les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Short et Green.

PERKINS, WM.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Cinq certains îlets triangulaires de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Northline et Dix-septième, désignés comme les îlets triangulaires Nos. 604, 605, 606, 631 et 630, les îlets Nos. 604, 605, 606, 631 et 632 mesurent 600 pieds de face sur 1800 pieds de profondeur.

PENCHON, Mlle F. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Dix-septième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 566, le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Madison, Seizième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 570; le dit îlet mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F. ET ED. IVY—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Hamilton, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet Nos. 475 et 476, le dit îlet Nos. 475 et 476 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

____ERCEL, SUC. S.—
Taxe de 1883, montant à $2 40
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 466, le dit îlet No. 466 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 301 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme le lot No. 19 et une portion du lot No. 19 de l'îlet No. 7, le dit lot No. 18 et la portion du lot No. 19 mesurent 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 176 pieds.

PENCHAN, Mme M. V. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hillary, Adams, Burdette et Treizième, désignés comme lots Nos. 18 et 19 de l'îlet No. 193; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 120 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Pritchard et Douzième, désignée comme la moitié de l'îlet No. 405, la dite moitié de l'îlet No. 405 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PATRICK, J. P., OU MINEURS DE W. P. COLEMAN—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 18 à 22 de l'îlet Nos. 443 et 445, les dits lots Nos. 18, 19 et 20 mesurent 91 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, les dits lots Nos. 21 et 22 mesurent 61 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Treizième et Hamilton.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Jeannette et Cinquième, désignés comme lots Nos. 18, 19, 20, 21, 23 et 24 de l'îlet No. 178, les dits lots Nos. 18, 19, 20 et 21 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 23 forme l'encoignure des rues Jefferson et Cinquième.

PRESTON, SUC. F. ET EDOUARD IVY—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Holly Grove, Jackson, Treizième et Collapissa, désignés comme lots Nos. 7 à 12 de l'îlet No. 447; les dits lots Nos. 7 à 11 mesurent 303 pieds de face à la rue Treizième sur une profondeur de 122 pieds; le lot No. 12 mesure 61 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 122 pieds, le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Treizième et Holly Grove, le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Treizième et Jackson.

POMEROY, C. M.—
Taxe de 1882, montant à $6 60
Taxe de 1883, montant à 6 60
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par l'avenue Carrollton et les rues Dublin, Cypress et Neuvième, désigné comme l'îlet No. 285.

PRESTON, SUC. F. R.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 7, 8 et 11 de l'îlet Nos. 306 et 325, les dits lots Nos. 7, 8 et 11 mesurent ensemble 153 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Mary, Pritchard et Douzième, désignée comme la moitié de l'îlet No. 406, la dite moitié de l'îlet No. 406 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PRESTON, SUC. F.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
La moitié d'un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Marie, Pritchard et Douzième, désignée comme la moitié de l'îlet No. 407, la dite moitié de l'îlet No. 407 mesure 150 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

NIGHTINGALE, THOS.—
Taxe de 1882, montant à 36c
Taxe de 1883, montant à 36c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Dublin, Neuvième et Napoléon, désignés comme lots Nos. 12, 13 et 14 de l'îlet No. 309; les lots Nos. 12, 13 et 14 mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds.

METHODISTE, EGLISE—
Taxe de 1882, montant à ....$1 __
Taxe de 1883, montant à .... 1 __
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Treizième et Zimple, désignés comme lots Nos. 14, 15, 16 et 17 de l'îlet No. 116, les dits lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PRESTON, SUC. R. L.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 19 et 21 de l'îlet Nos. 306 et 325; les dits lots Nos. 19 et 21 mesurent ensemble 162 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds.

PINELLE, L.—
Taxe de 1882, montant à 34c
Taxe de 1883, montant à 34c
Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 18 et 20 de l'îlet Nos. 308 et 322, les dits lots Nos. 18 et 20 mesurent ensemble 162 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 150 pieds.

PUIGLOVE, Mlle M.—
Taxe de 1882, montant à 8c
Une moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Nelson et Onzième, désignée comme la moitié du lot No. 6 de l'îlet No. 361, la dite moitié du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Marie sur une profondeur de 120 pieds.

PERRILLOUX, P. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 35
Taxe de 1883, montant à 1 35
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Septième, désignés comme les lots Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 244, les dits lots Nos. 9 et 10 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Adams et Cohn.

OLSEN, NEILS—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désignés comme les lots Nos. 39 et 40 de l'îlet No. 140, les dits lots Nos. 39 et 40 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 130 pieds.

OAKLEY, S. W.—
Taxe de 1882, montant à 12c
Taxe de 1883, montant à 12c
Un certain lot et une portion d'un autre certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas, Neuvième et le Chemin Coquillé de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 1 de l'îlet No. 660, le dit lot No. 1 mesure 68 pieds de face et 90 pieds à l'arrière sur une profondeur de 172 pieds d'un coté et 160 pieds de l'autre coté.

PEPIN, J. F., ET P. D. DELALLANDE—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Upperline, Clay, Pritchard et Douzième, désigné comme l'îlet No. 402, le dit îlet No. 402 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 403 pieds.

PERROUX, LOUIS E.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel Grove, Clay, Belfast et Douzième, désigné comme l'îlet No. 400, le dit îlet No. 400 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

PERCHAT, Mme M. V. A.—
Taxe de 1882, montant à $1 44
Taxe de 1883, montant à 1 44
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Holly Grove, Jackson, Belfast et Onzième, désigné comme l'îlet No. 272, le dit îlet No. 272 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MILLAUDON, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à $7 20
Taxe de 1883, montant à 7 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burdette, Adams, Cinquième et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 185; le dit îlet No. 185 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MILLAUDON, Mme E.—
Taxe de 1882, montant à $4 80
Taxe de 1883, montant à 4 80
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burdette, Adams, Sixième et Jeannette, désigné comme l'îlet No. 190; le dit îlet No. 190 mesure 301 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MINGO, ANTOINE—
Taxe de 1882, montant à 90c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Marie, Sixième et Jeannette, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'îlet No. __, les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

MACE, A., ET M. EGAN—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désignés comme les lots C et A ou 6 et 8 de l'îlet Nos. 306 et 325, les dits lots C et A ou 6 et 8 mesurent 106 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds.

MONTGOMERY, B. M.—
Taxe de 1882, montant à 24c
Taxe de 1883, montant à 24c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Marie, Monroe, Nelson et Onzième, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No. 361.

MOORE, J.—
Taxe de 1883, montant à 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Napoléon, Dublin et Neuvième, désigné comme le lot No. 5 de l'îlet No. 9; le dit lot No. 5 mesure 27 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur de 117 pieds.

MURRAY, ANNA—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Levée et Wall, désignés comme les lots Nos. 6, 7 et 8 de l'îlet No. 21; le dit lot No. 6 mesure 74 pieds de face à la rue Millaudon sur une profondeur de 103 pieds; le dit lot No. 7 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds, le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 103 pieds, le dit lot No. 6 forme l'encoignure des rues Millaudon et Levée; le dit lot No. 7 forme l'encoignure des rues Levée et Millaudon.

LYNCH, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à 51c
Taxe de 1883, montant à 51c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot No. 6 de l'îlet No. 9, le dit lot No. 6 mesure 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LOWELL, SUC. C. W.—
Taxe de 1882, montant à $1 44
Taxe de 1883, montant à 1 44
La moitié de trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désignée comme la moitié des lots Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No. 10, la dite moitié des lots Nos. 8, 9 et 10 mesure 73 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

KREINE, AARON—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clinton, Hillary, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No. 11 de l'îlet No. 40, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue DeArmas sur une profondeur de 130 pieds.

MORGAN, MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à 48c
Taxe de 1883, montant à 48c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Millaudon, Clinton, Esther et Anne, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 30, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 143 pieds.

MUNK, SUC. VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à $3 60
Taxe de 1883, montant à 3 60
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 37 à 41 de l'îlet No. 1; le dit lot No. 37 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 130 pieds; le dit lot No. 38 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 148 pieds, le dit lot No. 39 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 123 pieds; le dit lot No. 41 forme l'encoignure des rues Levée et Marie, le dit lot No. 40 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot 41 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds.

MENTZ, HY.—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Burdette, Adams, Hampson et Deuxième, désigné comme le lot No. 11 de l'îlet No. 81, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 136 pieds.

MICHEL, J. J.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Marie, Monroe, Dix-neuvième et Hester, désigné comme l'îlet No. 656, le dit îlet No. 656 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

MANGE, E.—
Taxe de 1882, montant à 30c
Taxe de 1883, montant à 30c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cambronne, Madison, Quatorzième et Forshey, désignés comme les lots Nos. 5 à 10 de l'îlet No. 493, les dits lots Nos. 5 à 10 mesurent 180 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds, le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Cambronne et Quatorzième.

MARREUX, L.—
Taxe de 1882, montant à 15c
Taxe de 1883, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 13 de l'îlet No. 246, le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds, le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Short et Cohn.

MEININGER, ADAM—
Taxe de 1882, montant à 60c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les avenues du Lac, Lee, Canal et la rue Mercier, désignée comme une portion de l'îlet No. 1, la dite portion de l'îlet No. 1 mesure 60 pieds de face à la rue Mercier sur une profondeur de 117 pieds.

MILLAUDON, Mme M. L.—
Taxe de 1882, montant à $1 80
Taxe de 1883, montant à 1 80
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Bernadotte, Burdette, Treizième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 459, le dit îlet No. 459 mesure 303 pieds de face et 303 pieds à l'arrière sur une profondeur de 180 pieds d'un coté et de 188 pieds de l'autre coté.

MILLAUDON, Mme M. L.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Burdette, Bernadotte, Quatorzième et Collapissa, désigné comme l'îlet No. 462, le dit îlet No. 462 mesure 303 pieds de face et 302 pieds à l'arrière sur une profondeur de 78 pieds d'un coté et 128 pieds de l'autre coté.

LYNCH, GEO.—
Taxe de 1882, montant à 60c
Taxe de 1883, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme le lot No. 8 de l'îlet No. 9; le dit lot No. 8 mesure 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LABAT, JEAN—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Madison, Cambronne, Nelson et Dixième, désignés comme les lots Nos. 1 à 12, inclusivement, de l'îlet No. 342, les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds, les lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds; le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 mesurent 120 pieds de face à la rue Dixième sur une profondeur de 120 pieds; le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Nelson et Madison; le lot No. 8 forme l'encoignure des rues Dixième et Madison.

LANDWEAHR, Mme M.—
Taxe de 1883, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Zimple et Quatrième, désigné comme le lot No. 24 de l'îlet No. 126; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à $9 30
Taxe de 1883, montant à 9 30
Deux certains lots et une portion de deux autres certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Levée et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 11 et 15 et une portion des lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 14 mesure 36 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 60 pieds, le lot No. 15 et une portion des lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds; le dit lot No. 11 forme l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Levée.

KOLLMAN, JNO.—
Taxe de 1882, montant à $9 90
Taxe de 1883, montant à 9 90
Un certain lot et une portion de deux autres certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Levée et le Mississippi, désignés comme le lot No. 12 et une portion des lots Nos. 13 et 14 de l'îlet No. 8, le dit lot No. 12 et la portion des lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Live Oak, Dix septième et Strelitz, désigné comme l'îlet No. 601, le dit îlet No. 601 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'îlet No. 611; le dit îlet No. 611 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à $1 20
Taxe de 1883, montant à 1 20
Un certain îlet de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-huitième et Dixon, désigné comme l'îlet No. 636, le dit îlet No. 636 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.